

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
Mo
be



13054978



28 -03- 2013

Greffé

N° d'entreprise : 0474.544.091

Dénomination

(en entier) : **WISE VOYAGES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 4600 Visé, rue du Pont 6

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AJOUT A L'OBJET SOCIAL

Aux termes de l'acte reçu par le Notaire Roland STIERS à Bressoux, le 20 mars 2013, en cours d'enregistrement, il résulte que:

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la "WISE VOYAGES" Société Privée à Responsabilité Limitée, ayant son siège social à 4600 Visé, rue du Pont 6, inscrite au registre des personnes morales TVA BE 0474.544.091 Liège.

Société constituée suivant acte reçu par le Notaire Roland STIERS à Bressoux le 2 avril 2001, publié aux annexes du Moniteur Belge le 14 avril 2001 sous le numéro 2001-04-14/424 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés à ce jour.

Ici représentée par Mademoiselle RENQUIN Sabine Bernadette Jean-Marie Christine, née à Oupeye le 24 juillet 1978, domicilié à 4600 Visé, rue de Berneau 49.

Société au capital de vingt mille euros (20.000 EUR), libéré en totalité ainsi que le déclarent les associés.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont ici présents ou représentés, les associés dont l'identité suit, possédant, d'après les renseignements fournis, le nombre de parts sociales ci-après indiqué :

Mademoiselle RENQUIN sabine, précitée, titulaire de dix (10) parts sociales

Monsieur RENQUIN Fabian Marc Mireille Blaise, né à Hermalle-sous-Argenteau le trois février mil neuf cent septante-six, domicilié à 4600 Visé, rue de Berneau 49, titulaire de (10) parts sociales,-----

TOTAL: vingt (20) parts sociales.

DECLARATIONS

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

Ajout du texte suivant à l'objet social :

« Services de taxis et de location de voitures avec chauffeur »

II.- Que tous les associés représentant ensemble l'entiereté du capital social, soit vingt (20) parts sociales, étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

III.- Examen de la situation comptable remontant au 31 décembre 2012 ;

IV.- Rapport du gérant sur la modification proposée ;

V.- Que pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir au moins les quatre cinquièmes des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

VI.- Que chaque part sociale donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE ET DELIBERATIONS

L'exposé qui précède est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour. L'assemblée aborde la discussion de celui-ci et les résolutions suivantes sont soumises au vote.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

* Volet B - Suite

PREMIERE RESOLUTION

L'assemble décide, à l'unanimité, après avoir délibéré et pris connaissance de la situation comptable et du rapport du gérant, d'apporter l'ajout qui suit à l'objet social :

« Services de taxis et de location de voitures avec chauffeur »

Mise aux voix, la présente résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MISE EN CONCORDANCE DES STATUTS AVEC LA RESOLUTION QUI PRECEDE

L'assemblée décide à l'unanimité suite à la résolution qui précède d'ajouter à l'article 3, le texte suivant :

« Services de taxis et de location de voitures avec chauffeur »

Mise aux voix, la présente résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Roland STIERS, Notaire
Quai du Roi Albert 53
4020 Bressoux

Déposées en même temps: une expédition, le rapport du gérant, une coordination des statuts